

# PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne	BUREAUX & RÉDACTION	Paris
Départements limitrophes	Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN GOËLE (S.-&-M)	et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr 20	UN AN..... 3 fr. 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

14 Juin. — On signale de Saint-Pétersbourg que dans la province de Knersov, des individus parcourent les villages et les hameaux pour pousser les paysans à des désordres agraires dans le genre de ceux qui ont naguère troublé la tranquillité publique dans les provinces de Kharkov et de Pottava.

— Une lutte sanglante a lieu à la frontière algérienne, entre douaniers et contrebandiers. On compte six morts.

15 Juin. — Le Président de la République assiste à la course du Grand Prix, à Longchamp. Sur le parcours, aussi bien que sur le champ de course, le chef de l'État est l'objet des plus sympathiques ovations.

— Le duc Seyto partira prochainement de Madrid pour Paris. Il sera porteur de la Toison d'or pour le Président de la République et le schah de Perso.

— Le conseil de guerre de Varsovie condamne le colonel Grimm, accusé de haute trahison, à la perte de ses droits civiques et à douze ans de travaux forcés.

16 Juin. — La séance de la Chambre est consacrée à la vérification des pouvoirs. M. Léon Bourgeois donne lecture d'une lettre de M. Trouillot, devenu ministre, du commerce, qui donne sa démission de vice-président de la Chambre.

17 Juin. — Le conseil des ministres réuni à l'Élysée, s'occupe entre autres

questions diverses, du cas du général Bonnal, de la situation de la Martinique et de l'élaboration du budget de 1903.

— La Chambre continue la vérification des pouvoirs et vote l'enquête sur l'élection de M. Syveton, dans le 2<sup>e</sup> arrondissement. Une motion de M. Bertheaux « réprochant les agissements de la Patrie française au cours de la période électorale », est adoptée par 328 voix contre 64.

— Le général Bonnal, directeur de l'école de guerre, est mis en non activité par retrait d'emploi.

18 Juin. — Le général de Lacroix est nommé directeur de l'École de guerre en remplacement du général Bonnal.

— Le parti Irlandais décide de s'absentier aux fêtes du couronnement du roi Edouard VII.

19 Juin. — Le Sénat aborde la discussion de la proposition de la réduction à deux ans du service militaire.

— M. Lockroy est élu vice-président de la Chambre en remplacement de M. Trouillot.

M. Jules Roche dépose à la même séance un projet de résolution, tendant à supprimer l'initiative des députés en matière de dépenses.

— Mort du roi Albert de Saxe, à l'âge de soixante-quatorze ans.



## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

L'assemblée générale de la 1586<sup>e</sup> section de la société des Vétérans des armées de terre et de mer aura lieu en la salle Denisot, le dimanche 29 juin prochain, à 2 heures.

A cette réunion on statuera définitivement sur la date de la fête de la remise du drapeau, qui, à ce qu'on croit, aura lieu le 24 août suivant, date coïncidant avec le second dimanche de la fête de Dammartin.

- Aujourd'hui dimanche, à 3 heures, réunion du bureau de la Société de Secours Mutuels.

A quatre heures, assemblée générale et élection pour le renouvellement triennal du conseil d'administration.

### SAINT-MARD

Un ouvrier maçon, le sieur Putiot Eugène, occupé à son travail, est tombé accidentellement de son échafaudage élevé d'environ quatre mètres et s'est fortement contusionné dans sa chute.

Relevé par les soins de M. Denonain, son patron, l'infortuné ouvrier a été ramené à son domicile où il a reçu les soins empressés du docteur Studer.

### JUILLY

- Aujourd'hui 22 Juin, à deux heures une très intéressante conférence sera faite au collège de Juilly par M. l'Amiral Humann.

Le Sinistre de la Martinique et les grandes convulsions souterraines. feront le sujet de cette conférence.

A l'issue de cette séance, une quête

sera faite au profit des victimes de la catastrophe de Saint-Pierre.

On nous écrit :

Samedi dernier les facteurs du bureau de poste de Juilly, conduisaient à sa dernière demeure leur camarade Pasquier Jules, qui depuis 33 ans exerçait les pénibles fonctions de facteur rural.

Mademoiselle Ballon la sympathique et aimable receveuse de Juilly, retenue par les exigences du service avait délégué M. Ballon, son frère, pour la remplacer à la cérémonie funèbre.

MM. Michel, Piette, Faux, Duclou, facteurs, entouraient le cercueil de leur camarade sur lequel ils avaient déposé une magnifique couronne.

Au cimetière le plus ancien des facteurs, M. Michel, de Juilly, a pris la parole en ces termes :

« Nous venons rendre un dernier hommage à notre collègue et ami Pasquier. Je crois être l'interprète de mes camarades en affirmant qu'il a accompli laborieusement sa carrière.

« Déjà très éprouvé, puisqu'il était amputé d'un bras, à la suite d'un accident de machine arrivé dans sa jeunesse, il avait eu encore, la douleur de perdre sa compagne dévouée.

« Malgré ces épreuves, je puis dire qu'il a rempli sa tâche jusqu'au bout avec un stoïque courage. Aussi nous ne lui disons pas adieu, mais au revoir. »

Une assistance nombreuse assistait aux obsèques du brave facteur.

### MONTGÉ

Mercredi de la semaine dernière, le cocher de M. Senart venait de Montgé à la gare de Dammartin pour chercher

son patron venant de Paris par le train de 5 h. 50. lorsqu'arrivé non loin du passage à niveau, son cheval s'emballa et vint butter dans la barrière avec une telle violence que le cocher fut projeté à terre, eut le bras fracturé et reçut des contusions à la figure.

L'état du blessé s'est sensiblement amélioré depuis, grâce aux soins dont il a été l'objet.

### NANTOUILLET

Dimanche dernier vers 40 heures du soir, le nommé Thibon, charretier chez M. Grimbert, rentra tranquillement se coucher, lorsqu'en arrivant près de la porte de son patron il fut assailli par quatre ouvriers belges qui lui portèrent sur la tête un coup d'un instrument tranchant. Aux cris du blessé, M. Grimbert ouvrit sa porte, mais les belges se sauvèrent sans qu'il fut possible de les reconnaître : néanmoins on sait qu'ils travaillent chez M. Tartier.

Plainte a été déposée contre eux.

Mercredi après-midi, le nommé Martin, bouvier au service de M. Tartier, labourait un champ près du moulin de M. Herbette, lorsqu'étant occupé à nettoyer sa charrue, un des bœufs de l'attelage se tourna brusquement vers Martin qui se trouva serré par les jambes entre la charrue et la chaîne d'attelage.

A ses cris, M. Herbette et un de ses ouvriers vinrent le dégager.

Sans leur intervention, le malheureux aurait été étouffé à cet endroit.

Il en sera heureusement quitte pour une quinzaine de jours de repos.

### Orais

Ces jours derniers, le nommé Pigeon, ouvrier couvreur travaillant

dans la cour de M. Over, à Othis, est tombé d'une hauteur d'environ sept mètres et s'est cassé le bras.

L'état du blessé est aussi satisfaisant que possible.

### LAGNY-LE-SEC

Par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en date du 4<sup>er</sup> mars 1902, publié à l'*Officiel* du 6 juin courant, M. Chrétien Louis-Victor, professeur de dessin à l'Association polytechnique de Saint-Maur-des-Fosés (Seine), est nommé officier d'académie.

Nous félicitons M. Chrétien de la distinction honorifique qui vient de lui être décernée.

### VER

Le nommé Paquez (Louis-Baptiste), âgé de 72 ans, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Senlis, à quinze jours d'emprisonnement et 50 fr. d'amende pour chasse à l'aide d'engins prohibés.

### PLAILLY

La souscription ouverte dans la commune de Plailly, en faveur des sinistrés de la Martinique, a produit la somme de 294 fr. 35.

### FRESNES

A la correctionnelle. — Morel a déjà été condamné quatre fois ; son copain Leclere ne l'a jamais été.

Ils ne se présentent pas à l'audience. Ils ont tort, car le tribunal se voit dans l'obligation de prononcer le défaut contre eux.

Le garde champêtre Tapajou déclare que le 14 mai, à 4 heures du soir, au théâtre, nos deux lascars faisaient un bruit qui importunait tellement les spectateurs qu'il fut un moment ques-

tion de « lyncher » les deux perturbateurs.

Vous voyez qu'on « s'américanise » à Fresnes.

Enfin, la garde fit tout ce qu'il put pour que la chose ne tourne pas au tragique. Mais Morel et Leclerc avaient tellement absorbé de liquide qu'il n'y avait rien à faire que de les préserver contre la vindicte publique.

Le lendemain matin, le représentant de la loi se présenta aux deux accusés, qui aggravèrent encore leur cas en l'invectivant et en l'outrageant au point que nous ne saurions répéter ici les expressions dont ils se servirent.

M. Tapajou en était indigné et scandalisé.

Pour ces belles prouesses, on inflige à nos deux défaillants : Morel, 8 jours de prison ; Leclerc, 5 jours. De plus, chacun 5 fr. d'amende pour ivresse publique et manifeste.

(Publieux)

#### CHARNY

Le 10 juin, vers 6 heures du soir, M. Congis Charles, âgé de 63 ans, rentier, a été victime d'un accident qui s'est déroulé dans les circonstances suivantes :

Une machine à battre à manège circulaire, attelée de trois chevaux, venait d'être mise en marche quand M. Congis, voulant prendre un cheval par la bride, fut projeté et serré contre un mur par la flèche à laquelle le cheval était attelé.

Aux cris poussés par le malheureux, son gendre, M. Duval, arriva aussitôt et fit avvertir le docteur David qui, après examen, déclara que la mort n'était qu'une question d'heures, attendu que le bassin avait été écrasé.

En effet, le blessé expira le lendemain, à 8 heures 1/2 du matin.

On remarquera que, depuis quelques jours, les accidents mortels se multiplient déplorablement.

Souhaitons qu'au plus tôt survienne la fin de cette série rouge, qui a déjà fait de trop nombreuses victimes.

Le dévoué instituteur de la commune de Charny, M. Daux, vient d'avoir la satisfaction de présenter à Paris, aux épreuves du brevet élémentaire, Mlle Germaine Daux, sa fille, qui a été admise en très bonne place.

Nous adressons nos biens sincères félicitations à la jeune lauréate.

#### MITRY-MORY

C'est le dimanche 6 Juillet prochain qu'aura lieu à Mitry-Mory le concours de musique dont il a déjà été question dans la *Petite Gazette*.

Le programme très condensé de cette fête musicale annonce que douze cents exécutants prendront part à ce concours et qu'on aura la satisfaction d'y entendre la musique du 34<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Voici, du reste, le texte du programme officiel de cette fête et de celle du 14 Juillet.

#### Dimanche 6 Juillet.

A 9 h. 1/2. — Réception des jurés à la Mairie par les Autorités de la Ville.

A 10 h. — Concours de lecture à vue.

A 2 h. — Concours d'exécution.

A 4 h. — Défilé par toutes les Sociétés dans les principales rues et places de la Ville.

A 6 h. — Distribution solennelle des récompenses aux Sociétés, sur la place de la Fête.

A 7 h. 1/2. — Banquet d'honneur présidé par M. le Sous-Préfet de Meaux.

A l'issue du banquet : Grand Bal.

Jeux variés, tirs à la carabine, chevaux de bois, vélocipèdes, Marchands forains,

#### Lundi 7 Juillet.

A 3 h. — Bal d'enfants.

Divertissements divers.

Le soir, Bal, comme la veille.

#### Fête Nationale du 14 Juillet 1902

A 2 heures, sous la tente, Distribution solennelle des prix aux enfants des écoles, avec le concours de la Fanfare municipale.

A 4 heures. — Défilé des Sapeurs-Pompiers avec le concours de la Fanfare.

A 8 h. 1/2. — Grande retraite aux flambeaux par les Sapeurs-Pompiers et la société de Trompettes.

Le soir — Bal gratuit à grand orchestre. Decorations et illuminations.

Les habitants de Mitry et des environs s'occupent en ce moment de faire les démarches nécessaires en vue d'obtenir de l'administration du Chemin de fer du Nord que le train du matin, partant de Dammartin à 4 h. 10 et se rendant directement à la gare d'Aulnay-les-Bondy, s'arrête aussi à la station de Mitry-Claye pour y prendre les voyageurs que leurs travaux ou leur commerce appellent à Paris à une heure très matinale.

#### CLAYE

Bonenberger Charles, charretier, déjà quatre fois condamné, a été arrêté le 18 juin en état de vagabondage.

Il ne travaille jamais, dit-il, parce qu'il ne trouve pas d'ouvrage.

Le tribunal correctionnel de Meaux l'a condamné à 45 jours de prison.

Par arrêté ministériel, Mlle Guillaumot, receveuse des postes à Coye (Oise), est nommée en la même qualité à Claye-Souilly.

Mademoiselle Germaine Bauchy, fille du sympathique instituteur de Claye a subi avec succès les épreuves du brevet élémentaire.

Nos sincères félicitations.

#### NANTEUIL-LE-HAUDOIN

Le Conseil municipal de Nanteuil

s'est réuni à l'hôtel-de-ville le 9 juin, sous la présidence de M. Gremer, maire.

M. Martin est nommé secrétaire pour la session.

Le Conseil approuve à l'unanimité les comptes de gestion de l'exercice 1901, ainsi que le budget primitif de 1903.

Il vote également, comme l'année dernière, les fournitures gratuites pour tous les élèves des écoles communales, — ainsi que les fonds nécessaires pour l'établissement, au cimetière, d'un assuaire communal où pourront être déposés les ossements trouvés par les fossoyeurs.

Un crédit est ouvert pour la réfection des lavoirs et celle du chemin de Lizy.

Le Conseil vote, à l'unanimité, une somme de 200 francs pour les sinistrés de la Martinique.

Les budgets du Bureau de bienfaisance, de l'Hôpital et de la Fabrique sont approuvés.

Le Conseil autorise M. Thuillier à entrer en pourparler avec les communes voisines qui voudraient s'associer à Nanteuil pour un système d'adduction d'eau, tant pour Nanteuil que pour ces communes.

Une commission est nommée, composée de MM. Rudault, Picard, Bonjean, Dely, Normand, Servange, conducteur des Ponts-et-Chaussées, Rabot géomètre, à l'effet de procéder à des sondages en vue de captation afin de réaliser les projets de M. Thuillier.

Si ce projet réussit, comme nous n'en doutons pas, les habitants de Nanteuil et de la région seront reconnaissants à M. Thuillier du bienfait dont ils seront dotés.

## Collectes scolaires

en faveur des sinistrés de la Martinique.

Les écoles communales du canton de Dammarin continuent de verser dans la caisse de M. le Percepteur Bricka, le montant des collectes faites par nos dévoués instituteurs et institutrices, en faveur des malheureux sinistrés de la Martinique.

Voici la liste des versements opérés cette semaine :

École des garçons de Dammarin	14 fr. 25
École de filles de Dammarin	9 fr.
École des garçons de St-Mard	13 fr.
École des filles de Saint-Mard	10 fr. 25
École de Vinantes	6 fr.
École de Longperrier	8 fr. 15

Nos félicitations aux jeunes écoliers et écolières pour leur acte de générosité, et à leurs excellents maîtres pour le soin qu'ils apportent à leur éducation en leur faisant mettre en pratique les préceptes de solidarité qu'ils leur enseignent à l'égard de nos frères des colonies.

## CERTIFICAT D'ÉTUDES

Voici la liste des candidats qui ont obtenu le certificat d'études primaires dans le canton de Nanteuil :

### GARÇONS

Chauvassagne Pierre, Desjardins Félix, Cloine Léonce, Roger Adrien, Thuillier Charles, Tardif Henri, de l'école publique de Nanteuil.

Carlier Georges, Debout Alfred, Lecaux Arthur, Verin Henri, de l'école publique de Baron.

Denamps Marcel, de l'école publique de Boissy-Fresnoy.

Frosse Maurice, Lefevre Georges, de l'école publique de Brest.

Carre Henri, de l'école publique de Chevreville.

Fourel Philippe, Galmiche Henri, Germain Gerard, de l'école publique d'Ermenonville.

Paquez Paul, Pourtau Emile, de l'école publique d'Éve.

Hunon Victor, de l'école publique de Fontaine-les-Cornus.

Bource Rémy, Cochel Victor, Pouillet Rodolphe, Thiou Denis, Thiphaine Paul, de l'école publique de Fresnoy-le-Luat, Vaillant Auguste de l'école publique de Logny-le-Sec.

Marchal Georges, de l'école publique de Montlognon.

Thomas Marcel, de l'école publique de Rozières.

Carnaud Gaston, Crépin Auguste, Demonchy Marcel, Léger Léon, Porcé Léon, de l'école publique de Sully-le-Long.

Cronier Alfred, Lemaire Emile, de l'école publique de Versigny.

Ont obtenu la mention de dessin, les élèves Dumoulin Louis et Martin Georges, de l'école publique de Nanteuil.

### FILLES

Cachin Antoinette, Renoux Aline, de l'école publique de Nanteuil.

Fontaine Marguerite, Laurendeau Henriette, Seron Jenny, de l'école libre de Nanteuil.

Boucher Yvonne, Lépine Georgette, Pécheux Germaine, Maréchal Juliette, de l'école publique de Baron.

Coquet Léonie, de l'école publique de Chevreville.

Bracquemond Marcelle, Bur Jeanne, Tissier Jeanne, Vallerand Louise, de l'école libre d'Ermenonville.

Ponsart Gabrielle de l'école publique d'Éve.

Chevallier Marie, de l'école publique de Fontaine-les-Cornus.

Gadot Hélène, Gauderois Juliette, Langlois Pauline, de l'école publique de Fresnoy-le-Luat.

Mavré Estelle, de l'école publique de Logny-le-Sec.

Barré Angelina, Delorme Adèle, de l'école publique de Montagny-sr-Félicite.

Lange Suzanne, de l'école publique de Montlognon.

Vandermessen Léonie, de l'école publique d'Ognes.

Decharle Georgette, Lachaud Marie, de l'école publique de Rozières.

Cardron Irma, Ducrocq Reine, Verin Germaine de l'école publique de Sully-le-Long.

Cronier Marguerite, de l'école libre de Ver.

Bonnaire Aulita, Geerts Celina, Parain Alice, de l'école libre de Versigny.

## FAITS DIVERS

### LA POSTE A LA CAMPAGNE

Voici que bientôt les Parisiens vont gagner leurs vacances accoutumées. Rappelons-leur que, cette année, leurs relations avec les bureaux de poste leur seront beaucoup plus faciles.

Cela résulte, en effet, d'une circulaire du 21 décembre 1901, suivie d'un règlement, et complétée par une circulaire du 9 mai dernier et par un arrêté ministériel de la même date suivi d'une instruction réglant les conditions d'admission des sommes et objets qui peuvent être confiés aux facteurs par les habitants des campagnes. Cet arrêté et cette instruction ont été établis en exécution de l'article 30 de la loi des finances du 30 mars dernier.

Voici quelles sont les facilités nouvelles données aux habitants des campagnes :

Les facteurs sont tenus de recevoir dans leurs tournées à la campagne, et de faire inscrire ou d'inscrire eux-mêmes sur un carnet spécial :

Les lettres et objets recommandés :

Les mandats ordinaires et bons de poste dont le paiement leur est demandé à domicile ; mais ces titres doivent être acquittés par les personnes dont ils portent les noms, et il est formellement interdit aux facteurs de les remplir et de les signer au lieu et place de ceux à qui ils appartiennent ;

Les télégrammes à déposer au bureau duquel dépend le facteur ou à celui qui est situé sur le parcours lui restant à effectuer ;

Les sommes destinées à être converties en mandats ou en bons de poste ;

Les versements à la caisse d'épargne, à la caisse des retraites pour la vieillesse et à la caisse d'assurances en cas de décès ou d'accidents ainsi que les autorisations de remboursement de caisses d'épargne à toucher et les livrets à régler ou à remplacer.

En principe, l'expéditeur doit écrire lui-même ses envois ; mais, s'il le desire, l'inscription est faite par le facteur.

Aussitôt après l'inscription d'une opération sur un carnet, le facteur remplit le reçu adhérent à la case utilisée et le remet à l'intéressé. Ce reçu est définitif : cependant il doit être restitué, en échange des timbres qu'on aurait dû acheter, des mandats ou bons, ou du montant des

mandats ou bons qu'on aurait dû de prendre ou de toucher, des lettres et objets recommandés qui n'auraient pas été expédiés, des bons de caisse d'épargne.

Jusqu'au 1<sup>er</sup> juin, ces opérations étaient effectuées gratuitement par les facteurs ; à partir de cette date, les facteurs pourront percevoir :

Pour les lettres et objets à recommander, les livrets de la caisse nationale d'épargne à régler ou à remplacer, 0 fr. 05 par lettre, objet ou livret.

Pour les mandats ordinaires ou mandats-carte à expédier, pour les mandats ordinaires à payer à domicile, pour les bons de poste à acheter ou à payer, pour les versements à la caisse des retraites pour la vieillesse, 0 fr. 05 pour chaque opération donnant lieu au transport d'une somme de 10 francs et au-dessous, et 0 fr. 10 pour chaque opération donnant lieu au transport d'une somme supérieure à 10 francs ;

Enfin, pour les télégrammes à expédier, les facteurs percevront 0 fr. 10 par télégramme.

Le tout indépendamment des taxes à percevoir dans les bureaux de postes et télégraphes, c'est-à-dire que pour un télégramme le facteur percevra autant de fois 0 fr. 05 que le télégramme aura de mots, avec un minimum de 0 fr. 50 plus 0 fr. 10 pour la commission.

### BAPTÊME A L'ALCOOL

Une nouvelle secte vient de se fonder dans certaines provinces du sud-ouest de la Russie.

Se prévalant d'un mot de saint Jean-Baptiste qu'ils interprètent à leur façon, les adeptes du nouveau culte remplacent pour le baptême, l'eau par l'alcool.

Il faut ajouter que le baptême s'accomplit en faisant absorber le liquide au néophyte qui doit boire autant de petits verres qu'il peut en supporter.

Les conversions à la nouvelle religion ne sont plus à compter.

### AUDACIEUSE ESCROQUERIE

Une cigarette de 70.000 francs, tel a été le prix de revient, pour une banque de Varsovie, d'une cigarette gracieusement offerte à l'un de ses garçons de recettes.

Ce garçon, Constantin Kardax, se rendait à la Banque impériale, portant dans son porte-feuille des liasses de roubles représentant une valeur de 70.000 francs, dont il allait opérer le versement, lorsqu'il fut accosté par un personnage fort

élegamment vêtu qui lui demanda de lui indiquer le chemin de la Banque impériale, aux guichets de laquelle il avait un chèque à toucher.

— J'y vais précisément ; nous pouvons faire route ensemble, répondit Constantin. Et l'offre d'une cigarette, acceptée sans façon, fut la récompense immédiate de son obligeance.

A peine la cigarette était-elle à demi consumée (que le garçon de banque, pris d'un malaise subit, s'affaissa, sans connaissance, entre les bras de son compagnon.

Lorsque, quelques instants plus tard, il rouvrit les yeux, dans une pharmacie où on l'avait transporté, il constata à la fois la disparition de ce dernier et celle de son portefeuille.

L'odeur particulière de la cigarette, que Constantin avait conservé entre ses doigts crispés, attira l'attention du pharmacien et une analyse permit de constater qu'il avait été victime d'un vol au narcotique.

---

Soirée de cour.

A un bal donné par l'empereur Joseph II, à Vienne, une dame était venue extrêmement décolletée.

— Je n'en avais jamais tant vu depuis ma nourrice : dit l'empereur,

L'éducation doit tendre à empêcher que l'amour de soi, n'étouffe l'amour de son semblable.

M<sup>me</sup> DE GRAFFINY

---

### Lectures pour Tous

Le No 9 de la 4<sup>me</sup> année des Lectures pour Tous, la Revue populaire que publie chaque mois la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, vient d'être mis en vente.

La photographie a illustré toutes les pages. Avec leurs 110 gravures, les Lectures pour Tous ont l'aspect vivant et saisissant d'un cinématographe.

Les Lectures pour Tous offrent la lecture en famille la plus intéressante, la plus instructive et la plus variée. Le numéro ne coûte que 50 centimes, l'abonnement d'un an 6 francs à Paris, 7 francs pour la province.

En vente, à la librairie E. LEMARIE

---

On demande

### UN APPRENTI MARÉCHAL

S'adresser au Bureau du Journal.

A vendre

### TRÈS BON TAMBOUR

S'adresser à M. LESEUR à Lagny-le-Sec.

---

### A Vendre à l'Amiable :

Dictionnaire historique de Moréri. — 10 volumes in-folio. — Le premier volume des plus excellents châteaux de France. — Nombreux autres objets.

S'adresser à Mme Vve LECOITE, à NANTUILLET.

---

Paris 1900 — Hors Concours

### MACHINES A COUDRE

“ New-Home ”

Fournisseur des Ministères de la Guerre, de la Marine

Adoptées officiellement depuis 1881 dans les écoles professionnelles

### G. PILLAN

Ameublements

7, rue de Paris à CREPY-EN-VALOIS (Oise)

Représentant autorisé pour la Région

Se méfier des contrefaçons

Facilités de paiement par billets mensuels

**Forte remise au comptant**

Livraisons franco à domicile et leçons gratuites  
Envoi franco du catalogue et de tous renseignements sur demande.

---

### AVIS

M. M. Santerre Frères ont l'honneur d'informer M. M. les propriétaires de DAMMARTIN et des Environs qu'ils demeurent à leur disposition pour les travaux de vidange de Fosses et Puitsards ; Curage de Puits et Cisternes.

Prix très modérés

---

### M<sup>me</sup> BERNARD

Chirurgien - Dentiste Diplômée

1. Rue Notre-Dame. 1

(Maison RAVET, au premier étage)

à Dammartin

se tient à la disposition de sa clientèle le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> Dimanche de chaque mois de 10 heures à 5 heures.

---

Directeur-Gérant E. LEMARIE

Dammartin — Imprimerie E. LEMARIE